

AFFAIRE N° 19. - Ratification de l'adjudication du 23 Octobre 1968 relative à la 1ère tranche des travaux d'aménagement intérieur de la Maison des Jeunes et de la Culture " CHATEAU MORANGE " - Adjudicataire: M. Gilbert LAURET - Montant de l'adjudication: 29.757.000 F.CFA

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers collègues,

Je vous demande de bien vouloir ratifier l'adjudication qui a eu lieu le 23 Octobre 1968 concernant la première tranche de travaux d'aménagement de la Maison des Jeunes et de la Culture " CHATEAU MORANGE ".

Pour que cette transformation se fasse sans compromettre l'unité de direction du service, il importe de créer un emploi de brigadier-chef prévu par l'arrêté ministériel du 1er Juillet 1968 portant tableau indicatif des emplois communaux, le rôle du brigadier-chef étant justement de diriger le personnel de la police municipale dont il coordonne l'activité.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Adopté à l'unanimité.

D. de Affaires Financières / 3^e Bureau
Le Maire approuvé
le 3^e Février 1969
E. Le Paillet
Signé: Loiseau
Pour copie conforme
le 3^e Février 1969
Le Directeur des Affaires Financières Signé: Ch. Verpe